

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 784

Artikel: Déchets nucléaires : des garanties peu démocratiques
Autor: Burri, Marcel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des garanties peu démocratiques

Le livre de Thérèse Burnier¹ sur notre politique autoroutière ressemble à celui d'Urs Gasche² sur l'industrie de l'aluminium et ses émanations fluorées. Ces analyses, précieuses entre toutes, montrent comment fonctionne une société industrielle d'apparence démocratique. Ces deux dossiers appartiennent maintenant à l'histoire; ils présentent la perfection d'une pièce de théâtre lorsqu'elle est terminée: le rideau tombé, le spectateur comprend enfin toute une série de détails qui ne trouvent leur signification qu'en fonction du dernier acte qui lui est proposé.

SITES À EXPLORER

Résumé de la pièce. Acte un: un secteur (privé ou public) doit être développé et, comme on craint des oppositions, on prépare toute une série de textes législatifs et administratifs pour faciliter l'action et rendre inefficaces les oppositions; au besoin, ces textes sont soumis au peuple qui ne se méfie encore de rien. Acte deux: lors de la phase de réalisation, des opposants se manifestent effectivement et se rendent vite compte de la vanité totale de toute opposition légale; ils explorent alors de nouvelles voies pour se faire entendre et l'opinion publique commence à se réveiller. Acte trois: les opposants obtiennent quelques résultats; on s'aperçoit, dans la population que, sur le fond, ils avaient le plus souvent raison, mais ils arrivent comme la grêle après la vendange: le mal est fait. Acte quatre: le chœur des opposants dit son amertume: sa victoire trop tardive lui a coûté cher en temps et en argent; le chœur hypocrite des autorités lui répond sur le thème: les citoyens ne vont plus voter. Acte cinq et dernier: la forêt crève!

Il y aura un jour une Thérèse Burnier pour écrire

l'histoire de notre industrie nucléaire qui suit fidèlement le même scénario: l'appareil législatif fonctionne à merveille et «ce sont dans la plupart des cas les moyens d'intervention non prévus par la procédure ou l'appui d'organisations de portée nationale qui assurent le succès»¹ (Kaiseraugst). Une scène de cet acte est en train de se jouer sur le thème des déchets nucléaires et l'une des réparties est contenue dans un rapport dit de sécurité³: elle permet d'anticiper les prochaines répliques.

Ce rapport de la Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets nucléaires (CEDRA) est censé apporter la preuve que des déchets sont stockables chez nous, définitivement et en toute sécurité. Il y aurait des pages à écrire sur cet épais document au français fédéral toujours aussi compact, localement incompréhensible, riche de quelques coquilles amusantes telles que l'indication des perméabilités de roche en unité qui sont des mètres carrés (comme si vous disiez d'une voiture qu'elle consomme des mètres!), avouant tout de même que les conditions géologiques dans le cristallin du nord-ouest de la Suisse ne sont pas, et de beaucoup, aussi brillantes qu'on l'avait espéré, dit et promis un peu imprudemment.

Mais, pour notre propos, restons-en au cas des déchets moyennement et faiblement radioactifs. Trois sites doivent donc être explorés prioritairement pour leur stockage: Ollon, Bauenstock et Mesocco. Le rapport en question établit les preuves de la sécurité pour le site de Bauenstock dont les conditions géologiques sont assez bien connues grâce aux travaux voisins du tunnel autoroutier du Seelisberg. Mais, dans son rapport, la CEDRA insiste pour que les deux autres sites soient explorés suivant le programme des requêtes déposées à Berne, ceci en contradiction totale avec ses autres déclarations où la même CEDRA disait ne vouloir réaliser le programme d'exploration que si les premiers forages étaient encourageants.

La CEDRA n'a aucun intérêt à entreprendre de coûteuses recherches à Ollon et à Mesocco, puis-

que la «preuve» de la sécurité est déjà établie à Bauenstock. Si elle le faisait pourtant, cela signifierait-il qu'un autre intérêt motive ces recherches? Comme, par exemple, de trouver un site alternatif pour les déchets hautement radioactifs au cas où le socle cristallin du nord-ouest de la Suisse se montrerait tout à fait inapte à un tel stockage?

D'OLLON À LUCENS

Mais une autre donnée importante apparaît dans le rapport: elle concerne Lucens. Les déchets hautement radioactifs doivent être stockés temporairement en piscine pour les laisser se refroidir avant leur enfouissement: c'est un impératif technique. Les installations qui existent à Lucens relèvent, elles, des impératifs économiques. L'addition des deux ne laisse aucun doute dans le programme et dans la tête de ces Messieurs: le stockage intermédiaire se fera à Lucens.

Suite probable des événements: comme il est difficile de demander au même canton d'accueillir deux installations de déchets nucléaires (malgré la bonne volonté de notre Conseil d'Etat qui l'a fait savoir!) Lucens sera sacrifié et Ollon, épargné. Les déchets moyennement radioactifs iront dormir à Bauenstock. Et il n'y a pas d'opposition légale possible: le peuple vaudois s'est massivement prononcé contre les recherches prévues à Ollon, mais Berne conserve le droit de donner son feu vert. On revotera à propos de Lucens et, fort probablement, négativement. Le plus légalement du monde pourtant, les installations de Lucens seront converties en piscine de stockage intermédiaire.

M. B.

¹ Thérèse Burnier, La démocratie du rouleau compresseur, Ed. d'En Bas, Lausanne, 1985.

² Urs P. Gasche, Le scandale Alusuisse, Ed. d'En Bas, Lausanne, 1982.

³ Gestion des déchets nucléaires en Suisse. Concept et aperçu du Projet garantie 1985, CEDRA, Rapport du projet N 6 B 85-01.